

Berlin, le 10 février 2014

Communiqué de presse

Cour de justice européenne : les citoyens n'abandonnent pas leur combat contre le programme OMT de la BCE

Le recours ci-dessus de 5 217 citoyens allemands a été rejeté en première instance par le Tribunal de l'Union Européenne. Son argument principal : les plaignants ne sont pas directement concernés par le programme OMT. Les plaignants n'acceptent pas ce jugement et ont fait appel à la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Le chargé de la procédure, Pr. Kerber, explique que le tribunal de première instance de l'Union aurait désarmé les citoyens à la recherche de protection juridique contre les actes de la BCE incompatibles avec le Droit de l'Union. Si les juges se tiennent à leur attitude restrictive, les citoyens n'auront aucune protection juridique face aux mesures prises par la BCE. La BCE pourrait alors agir en maître absolu.

Pour s'opposer à cette argumentation anti-citoyenne, le groupe de plaignants se réserve même le droit de dénoncer le verdict de Luxembourg devant la Cour Constitutionnelle allemande.

Contact :

Maître Giang Nguyen

Bureau du Prof. Dr Markus C. Kerber

Hackescher Markt 4

10178 Berlin

Tel. 0049 30 843 14 136

Fax. 0049 30 843 14 137

Email sek2@officemck.de